

ARRÊTÉ N° 2040 du 11 OCT 2021

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 2813 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du mérite

- VU** les articles R4432-10 et R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2736 du 15 décembre 2017 modifié portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n° 2813 du 29 décembre 2017 modifié constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement ;
- VU** le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et élective du Comité National Olympique et Sportif (CROS) du 17 avril 2021 actant la nouvelle composition du bureau ;
- VU** la proposition du CROS du 27 août 2021 désignant M. Claude VILLENDEUIL en remplacement de Mme Monique CATHALA ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

- M. Claude VILLENDEUIL est nommé membre du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion au sein du collège 3 – section « protection et animation du cadre de vie » au titre du mouvement associatif – CROS, en remplacement de Mme Monique CATHALA.

ARTICLE 2 :

Cette modification entre en vigueur à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 :

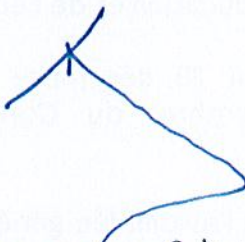
Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion.

Saint-Denis, le 17 1 OCT 2021

Le Préfet



JACQUES BRILLANT